



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce

Question écrite n° 44321

Texte de la question

Mme Annick Le Loch interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les moyens d'action du comité de pilotage de l'observatoire des prix et des marges mis en place en décembre 2008 pour analyser, de la production à la distribution, l'évolution des prix et des marges dans le secteur agricole et agroalimentaire et en assurer la transparence. En effet, agriculteurs comme consommateurs ne peuvent que constater l'augmentation constante des prix alimentaires. Pour la viande de porc, le rapport Besson vient confirmer ce constat accablant en mettant en lumière les marges importantes et croissantes réalisées au niveau de la distribution. Pourtant les agriculteurs, éleveurs de porcs, bovins, volailles, producteurs de lait, de fruits et légumes voient le revenu agricole moyen régresser dramatiquement d'année en année. Dans le même temps, les consommateurs subissent l'augmentation des prix à l'étalage des produits alimentaires, qui vient durement frapper le pouvoir d'achat des foyers les plus modestes. Le comité de pilotage créé sous la pression légitime des agriculteurs s'est spécifiquement saisi des cas du lait UHT, des fruits et légumes et de la viande porcine. Devant les difficultés qui frappent le plus grand nombre des productions agricoles et particulièrement dans les filières d'élevage et de production laitière, elle souhaite connaître les moyens d'action du comité de pilotage, la portée que le Gouvernement entend donner à ses éventuelles préconisations, enfin, au regard de l'urgence, les délais dans lesquels des résultats tangibles peuvent être espérés au profit des producteurs comme de l'ensemble des consommateurs.

Texte de la réponse

L'observatoire des prix et des marges a été doté en novembre 2008 d'un comité de pilotage, afin de favoriser la mise en place d'outils opérationnels de suivi des prix et des marges sur l'ensemble des maillons des filières alimentaires grâce à une meilleure coordination des données existantes. Ce comité de pilotage, co-présidé par les services du ministère chargé de l'économie, de l'Industrie et de la pêche, et du ministère chargé de l'agriculture et de la pêche, est composé des représentants de la profession agricole, des industriels, des distributeurs et des consommateurs. Installé le 11 décembre 2008, il a ciblé ses premiers travaux sur le porc, le lait UHT et les fruits et légumes. Les travaux avancent dans le secteur du porc sur les indicateurs de suivi des prix et des marges les plus pertinents, notamment en termes de période de référence, de représentativité et de comparaison internationale.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44321

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2448

Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3776